

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2022-38**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2, L. 783-5, L. 784-5 et L. 785-4 ;

Vu le projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance n° 2021-1735 du 22 décembre 2021 modernisant le cadre relatif au financement participatif ;

Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 29 août 2022,

**Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance susvisé.**

Fait le 2 septembre 2022.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER